

LIVRET PÉDAGOGIQUE



2025-2026

Licence 3 Sciences Sanitaires et Sociales - Parcours Action Sociale et de Santé

Sommaire

1. Présentation générale de la formation	3
1.1. Compétences et connaissances visées par la licence	3
1.2. Principaux débouchés	4
1.3. Poursuite des études	4
2. Calendrier universitaire année 2025-2026	6
3. L'équipe enseignante et les coordinateurs	8
4. Organisation générale des enseignements	9
5. Enseignements de la 3 ^{ème} année de licence ASS	10
5.1 Maquette des enseignements du semestre 5	10
5.2 Descriptif des enseignements du semestre 5	11
5.3 Maquette des enseignements du semestre 6	14
5.4 Descriptif des enseignements du semestre 6	15
6. Déroulement du stage	19
6.1 Le stage	19
6.2 La fiche projet de stage	21
7. Modalités de contrôle des connaissances et règlement des études	22
8. Emploi du temps & plans des bâtiments	24
Plan du Paquebot	25
Plan de Kerjulaude	26
9. Connexion wifi	27
10. Scolarité – réponses aux questions les plus fréquentes	28

1. Présentation générale de la formation

La licence mention Sciences Sanitaires et Sociales - Parcours Action Sociale et de Santé (ASS) s'inscrit dans le département Politiques Sociales et de Santé (PSSP) de l'UBS. La formation Action Sociale et de Santé a une vocation professionnelle double en permettant :

- D'appréhender les métiers du secteur sanitaire et social, de niveau assistant ou cadre moyen.
- D'acquérir des connaissances et savoir-faire solides sur les publics pris en charge par ces institutions et la gestion organisationnelle de ces dernières.

1.1. Compétences et connaissances visées par la licence

La licence ASS a pour principal objectif d'offrir un contenu de formation relevant de compétences qui sont attendues par les emplois de coordination, de gestion et de management des activités sanitaires et sociales. Elle ne prépare pas les étudiant·e·s à s'orienter vers des métiers de travailleur·se·s sociaux ou des formations paramédicales, mais vers des métiers où existent des services de coordination et de gestion impliquant ces personnels.

La formation s'appuie principalement sur cinq unités d'enseignement relevant de champs disciplinaires complémentaires et de même importance :

- **Sociologie** : Socialisation - Sociologie de l'exclusion - Sociologie de la vieillesse - Sociologie des organisations - Sociologie du monde associatif - Méthodologie d'enquête
 - **Psychologie** : Psychologie de l'enfant - Neuropsychologie - Ergonomie – Psychologie sociale - Psychologie de la santé - Expérimentation en psychologie
 - **Politiques sociales et de santé** : Santé publique - Promotion de la santé – Politiques du handicap, de la vieillesse, de la jeunesse. Étude de la protection sociale
 - **Économie, gestion** : Économie générale – Comptabilité, gestion – Gestion des ressources humaines - Gestion des associations et des collectivités territoriales
 - **Droit** : Introduction au droit – Connaissance des institutions – Droit administratif – Droit de la famille – Droit du travail – Droit des obligations – Droit de la protection sociale
- Cette formation intègre également des enseignements complémentaires permettant le développement d'une culture générale et de savoir-faire personnels, langue étrangère, informatique, expression et communication, etc.

En troisième année, les étudiants ont la possibilité de choisir entre deux parcours (psychologie ou sociologie).

La licence Action Sociale et de Santé forme ainsi les étudiant·e·s à :

- Comprendre l'individu dans sa dimension psychologique et sociologique.
- Connaître le secteur sanitaire et social et de santé ainsi que le rôle des acteur·rice·s de ce secteur.
- Connaître l'organisation, sa gestion et sa stratégie.
- Connaître des outils comptables et juridiques.
- Savoir gérer une petite organisation ou une équipe au sein d'une organisation.
- Savoir obtenir des données et créer des conditions d'évaluation (ex : enquêtes).

Admissions :

La licence recrute des titulaires d'un baccalauréat ou du DAEU A ou B. Les étudiants ayant validé une ou deux années post-bac peuvent être candidats à une entrée directe en L2 ou L3 à condition de posséder une formation en lien avec le secteur sanitaire ou social (ex. : BUT Carrières Sociales, BTS SP3S, etc.) ou de connaissances importantes en gestion des organisations (ex. : BUT Gestion des Entreprises et des Administrations, L1/L2 Gestion/Droit/Éco, BTS avec dominante gestion...).

1.2. Principaux débouchés

La licence Action Sociale et de Santé forme les étudiant·e·s à exercer une profession dans les secteurs suivants :

- Collectivités territoriales (sur concours ou contrats) attaché territorial pour de nombreux postes relevant du secteur sanitaire et social au niveau départemental ou local (ex. : inspecteur·rice responsable du suivi des établissements sociaux et médico-sociaux, responsable du secteur petite enfance, directeur de l'insertion...).
- Associations et services du secteur sanitaire, social et de l'emploi : assistant·e technico-administratif, assistant·e responsable de projet, assistant·e chargé·e de développement social, chargé·e d'études ou d'opération de développement, coordonnateur·rice de dispositif de développement et de schémas locaux (ex : insertion professionnelle des personnes en situation de handicap, services de maintien à domicile des personnes âgées, etc.).
- Établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux publics ou privés : attaché·e d'administration hospitalière, cadre administratif, adjoint·e de direction d'établissement sanitaire et social (ex. : établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes, centres socio-éducatifs, foyers d'hébergement...).
- Établissements publics ou privés du secteur de l'emploi : personnel d'encadrement de France travail, conseiller·e en insertion professionnelle, etc.
- Mutuelles et organismes de sécurité sociale : personnel d'encadrement, chargé·e de mission ou de projet, conseiller·e de clientèle ou commercial.
- Dans le secteur privé : assistant·e de ressources humaines, conseiller·e et/ou responsable de secteur dans une agence de travail temporaire, assistant·e de services de promotion des services à la personne.

1.3. Poursuite des études

Les étudiant·e·s détenteur·rice·s de la licence Action Sociale et de Santé peuvent prétendre à diverses poursuites d'études, dont certains diplômes sont présentés ci-dessous.

Le **Master Intervention Sanitaire et Sociale (IDS)** de l'UBS, porté par le département PSSP constitue une filière adaptée aux étudiant·e·s de la licence Action Sociale et de Santé souhaitant poursuivre leurs études dans le management social. La master (IDS) comprend 2 parcours spécifiques en 2^{ème} année :

- Le parcours Administration des Interventions Sociales et de Santé (AISS) forme des cadres supérieurs et de direction dans la gestion administrative et le management des établissements et services sanitaires, sociaux ou médico-sociaux et s'adresse à des étudiant.e.s relevant de la formation initiale.
- Le parcours Coordination des Interventions Sociales et de Santé (CISS) forme des cadres de coordination des politiques, dispositifs et acteurs de la santé et du social et s'adresse exclusivement à des stagiaires de la formation continue.

Plus d'informations :

https://www.univ-ubs.fr/fr/formation-initiale-continue/formations/master-XB/sciences-humaines-et-sociales-SHS/master-intervention-et-developpement-social-5LAS00_217.html

Un accès à d'autres **Masters de l'UBS** pour lesquels une connaissance en management social et du travail est requise sont également envisageables (ex. : Master Management des Ressources Humaines).

Plus d'informations :

<https://www.univ-ubs.fr/fr/formation-initiale-continue/formation-initiale/nos-masters.html>

Un accès à d'autres **Masters hors de l'UBS** demandant des connaissances préalables en management social, de santé et du travail sont également possibles (Santé Publique, Action Sociale, Prévention, Ressources Humaines...).

2. Calendrier universitaire année 2025-2026

Pour obtenir des informations complémentaires, contactez le secrétariat pédagogique de la 3ème année de licence du département Action Sociale et de Santé (ASS) :

Caroline LE GREL

caroline.le-grel@univ-ubs.fr ; 02.97.87.29.33.

Réunion d'information concours professorat et UE5 L3 Forum des services (Sports, Culture, etc.) et présentation des AO Réunion d'information étudier et développer un projet Pré-rentree L3 <i>Votre présence est obligatoire</i>	Jeudi 4 septembre 10h Mercredi 3 septembre, 12h-14h Lundi 23 septembre 2025, 17h45-18h45 Jeudi 4 septembre, 8h30
Premier semestre	
Début des cours :	Lundi 8 septembre
Interruption d'automne	Du vendredi 24 octobre au soir Au lundi 3 novembre au matin
Vacances de Noël :	Du vendredi 19 décembre au soir Au lundi 5 janvier au matin
Examens premier semestre, 1 ^{ère} session	Du lundi 15 décembre Au vendredi 19 décembre Et Du lundi 5 janvier Au vendredi 9 janvier
Deuxième semestre	
Début des cours :	Lundi 12 janvier 2026
Vacances d'hiver :	Du vendredi 20 février au soir Au lundi 2 mars au matin
Fin des cours :	Le jeudi 2 avril au soir
Examens second semestre, 1 ^{ère} session	Du vendredi 3 avril Au vendredi 10 avril
Vacances de printemps (université) :	Du vendredi 17 avril au soir Au lundi 27 avril au matin
Stage	Stage de 6 semaines sur la période allant du lundi 13 avril au vendredi 29 mai (7 semaines). (Rapport de stage à rendre le mercredi 20 mai)
Examens, 2 ^{ème} session	Du lundi 15 juin Au vendredi 26 juin

	Période de cours		Vacances universitaires
	examens		Jours fériés
	rentrées / intersemestre / révisions / ratrappages de cours		
	Période de départ en stage 6 semaines		

3. L'équipe enseignante et les coordinateurs

- Direction du Département Politiques Sociales et de Santé Publique : Juliette HONTEBEYRIE
- Direction des études de Licence 1 : Olatoyé KOTCHIKPA
- Direction des études de Licence 2 : Marie BOSSARD
- Direction des études de Licence 3 : Alexandre VAYER

L'équipe pédagogique est constituée majoritairement d'enseignants-chercheurs titulaires (professeurs et maîtres de conférences) et d'enseignants titulaires.

CONTACTS ENSEIGNANTS :

Claudie Abiven
Université de Bretagne-Sud

claudie.abiven@univ-ubs.fr

Arnaud Aldeguer
Université de Bretagne-Sud

arnaud.aldeguer@univ-ubs.fr

Marie Bossard
Université de Bretagne-Sud

marie.bossard@univ-ubs.fr

Florence Douguet
Université de Bretagne-Sud

florence.douguet@univ-ubs.fr

Juliette Hontebeyrie
Université de Bretagne-Sud

juliette.hontebeyrie@univ-ubs.fr

Olatoyé Kotchikpa
Université de Bretagne-Sud

olatoye.kotchikpa@univ-ubs.fr

Virginie Le Bris-Fontier
Université de Bretagne-Sud

virginie.le-bris-fontier@univ-ubs.fr

Sébastien Meineri
Université de Bretagne-Sud

sebastien.meineri@univ-ubs.fr

Thierry Morineau
Université de Bretagne-Sud

thierry.morineau@univ-ubs.fr

Alexandre Vayer
Université de Bretagne-Sud

alexandre.vayer@univ-ubs.fr

4. Organisation générale des enseignements

Les enseignements sont organisés en semestres sous forme d'unités individuellement capitalisables par année (**UE**) et affectées d'un nombre de crédits **ECTS** (« crédits européens de transfert »). Chaque année de la Licence se compose de 12 unités d'enseignements (UE) réparties de manière égale sur les deux semestres. Le descriptif des différentes UE est disponible dans les pages suivantes du présent livret.

Les cours sont donnés sous forme de CM (cours magistraux) destinés à l'ensemble des étudiants, d'autres sous forme de TD (travaux dirigés) pour des groupes d'environ 40 étudiants. La répartition des étudiants dans les différents groupes de TD est faite en septembre par le Directeur des Etudes et devra être impérativement respectée.

Les emplois du temps hebdomadaires sont disponibles après la réunion de prérentrée, sur l'Environnement Numérique de Travail de chaque étudiant

L'inscription pédagogique est obligatoire pour chaque année et elle est faite en septembre pour les deux semestres :

- Elle entraîne l'inscription aux examens des 2 sessions pour chaque semestre
- Elle s'effectue lors de la semaine de prérentrée à l'issue de la réunion d'information (présence obligatoire et indispensable).

Dans la mesure du possible, les informations nécessaires pour le bon déroulement de l'année universitaire sont disponibles sur l'Environnement Numérique de Travail (ENT). Il est indispensable pour les étudiants de consulter le plus souvent possible leur ENT.

Toute situation particulière devra être matérialisée sous forme d'un contrat pédagogique. Tout changement dans le contrat pédagogique qui ne sera pas validé par le directeur des études et dont le secrétariat pédagogique ne sera pas informé empêchera la saisie des notes au moment des examens.

5. Enseignements de la 3^{ème} année de licence ASS

5.1 Maquette des enseignements du semestre 5

COEFF UE	Intitulé UE	Intitulé Matières	Nombre d'heures		Modalités de contrôle	Coefficient	Modalités de contrôle	Coefficient
			CM	TD			SESSION 1	SESSION 2
2	Psychologie	Psychologie sociale	12,00	10,00	CT écrit 1h30	1	écrit 1h30	1
		Méthodologie en psychologie	12,00	14,00	CTA (composition sur poste informatique 1h30)	1	écrit 1h30	1
2	Sociologie	Sociologie de l'exclusion	10,00	8,00	CT écrit 1h30	1	écrit 1h30 ou Oral si moins de 6 étudiants	1
		Sociologie de la vieillesse	10,00	8,00	CT écrit 1h30	1	écrit 1h30	1
2	Politiques sociales et de santé	Politique jeunesse	10,00	8,00	CT écrit 1h30	1	écrit 1h30	1
		Politique personnes âgées	12,00	4,00	CT écrit 1h30	1	écrit 1h30	1
2	Economie-gestion	Economie de la santé	12,00		CT écrit 1h30	1	écrit 1h30	1
		Gestion comptable des établissements	12,00	6,00	CT écrit 1h30	1	écrit 1h30	1
		Mondes associatifs et économie sociale et solidaire	10,00	8,00	CT écrit 1h30	1	écrit 1h30	1
2	UE 5	Voir MCC UE5						
1	UEC + LV	Anglais		18,00	CC expression orale (coef1) CC compré orale (coef1) CT écrit (coef2)	1	oral	1
		AO			Voir AO	1	Voir AO	1

5.2 Descriptif des enseignements du semestre 5

UE 1 : SOCIOLOGIE

Sociologie de l'exclusion :

Le cours de sociologie de l'exclusion vise à la compréhension de l'exclusion dans ses dimensions sociales et sociologique. Il cherche à définir les contours de ce phénomène, en le replaçant dans différents contextes sociaux (historiques, politiques, géographiques...) et à montrer en quoi celui-ci permet également d'aborder les questions des représentations sociales et des fonctionnements et dysfonctionnements de la société (CM). Il introduit, par la voie de l'analyse de l'exclusion, différentes théories et concepts sociologiques portant sur les rapports sociaux, la structure sociale, les normes, les institutions, sociales... Ainsi, familiarisés-es avec ces concepts, approches théories et sociologiques, les étudiants-es auront à les mobiliser lors de lectures ou analyses de documents (TD).

Sociologie de la vieillesse :

Pour le fondateur de la sociologie française, Emile Durkheim, l'une des premières tâches du sociologue consiste à écarter les prénotions, c'est-à-dire des « représentations schématiques et sommaires [...] dont nous nous servons pour les usages courants de la vie » (*Les règles de la méthode sociologique*, 1895). Cet enseignement vise à déconstruire les représentations - majoritairement négatives - relatives au vieillissement et aux vieilles personnes et à rendre compte de l'hétérogénéité de cette population. Pour atteindre cet objectif, les CM et les TD prendront appui sur des apports issus des différentes sciences humaines et sociales (sociologie, mais aussi démographie, anthropologie, etc.) tout en croisant éléments théoriques (concepts, modèles d'analyse, etc.) et éléments empiriques (données quantitatives et qualitatives issues d'enquêtes et de recherches).

UE 2 : PSYCHOLOGIE

Psychologie sociale :

L'enseignement de psychologie sociale de L3 aborde le lien entre ce que les gens pensent et ce qu'ils font, i.e. : le lien entre les croyances et les comportements. Pour ce faire, différents modèles théoriques permettant de prédire l'émergence et / ou le maintien d'un comportement donné sont passés en revue et comparés sur la base des hypothèses de départ de leurs auteurs, et des résultats des recherches les mettant à l'épreuve dans les domaines de la santé, de l'environnement ou encore de l'aide à autrui. Ces modèles sont ceux de l'action raisonnée, du comportement planifié, des comportements interpersonnels, de l'activation des normes morales, de l'intériorisation des normes sociales, de l'engagement et de la dissonance cognitive.

Méthodologie en psychologie :

L'enseignement de méthodologie aborde les méthodes de recherche (corrélacionnelle et expérimentale) et de traitements statistiques des données en lien avec le contenu théorique de l'enseignement de psychologie sociale (tests paramétriques et non paramétriques de comparaison de moyenne et de rang, fiabilité d'échelle et corrélation)

L'évaluation sous la forme d'un contrôle pratique se déroulera sur poste informatique lors de la dernière séance de TD. Elle consistera en l'analyse statistique descriptive et inférentielle d'un jeu de données.

UE 3 : POLITIQUES SOCIALES ET DE SANTE PUBLIQUE

Politiques enfance et jeunesse :

L'enseignement présentera le cadre général des politiques à destination de l'enfance et de la jeunesse : politique en faveur de la petite enfance, dispositifs de protection de l'enfance en danger, politiques en direction de la jeunesse ainsi que la prévention de la délinquance juvénile.

Les travaux réalisés amèneront les étudiants à mieux appréhender les textes législatifs et réglementaires relatifs à l'enfance et à la jeunesse, les services et les acteurs sociaux et médico-sociaux œuvrant dans ce domaine, ainsi que les problématiques concernant plus spécifiquement ces catégories de la population qu'il s'agisse de protection médico-sociale de l'enfance, de prise en charge de l'enfance maltraitée, des difficultés d'insertion sociale et professionnelle des jeunes, ou encore de la prévention spécialisée.

Politiques en direction des personnes âgées :

Le cours magistral présentera l'évolution des politiques en faveur des personnes âgées, leurs orientations actuelles ainsi que les modalités de prise en charge des personnes âgées par les différents dispositifs d'aide, les services et les structures.

L'adéquation des réponses institutionnelles aux besoins de ce public sera questionnée.

Les exercices menés dans le cadre des travaux dirigés, amèneront les étudiants à se projeter dans une démarche de design social en direction de ce public.

UE 4 : ECONOMIE ET GESTION

Économie de la santé :

L'objectif de cet enseignement est de comprendre le fonctionnement des systèmes de santé en y intégrant des considérations économiques. L'étudiant sera amené à développer une réflexion afin de pouvoir expliquer les fondements économiques de la santé et les choix qui peuvent être faits en matière d'arbitrages financiers. Il sera porté une attention particulière à la relation entre l'état et les organismes concourant à la santé.

Gestion comptable des établissements :

Accompagner un public, lorsqu'on est en situation de responsabilité, nécessite de connaître les règles de la Gestion budgétaire, comptable et financière des établissements. Connaître les règles, c'est pouvoir participer à la qualité de l'accompagnement mais aussi à la pérennité de la structure. La gestion est une discipline largement influencée par des facteurs exogènes (inflation, décisions politiques nationales...) et endogènes (politique sociale, politique de qualité, orientation du projet d'établissement...). Pour ce faire, les enseignements visent à étudier les principes de la comptabilité et à les appliquer au travers des travaux dirigés.

Mondes associatifs et économie sociale et solidaire :

Ce cours de sociologie vise à présenter les enjeux contemporains et sociohistoriques du monde associatif et plus largement de l'économie sociale et solidaire. Il s'agira d'étudier les acteurs de ces espaces sociaux, leurs pratiques et les caractéristiques de ces mondes entre bénévolat et salariat, intérêt général et intérêt privé, structures associatives, État et monde économique ou encore entre engagement et militantisme. Le cours magistral s'attachera à présenter les grands axes théoriques de ce champ d'études particulièrement vivace

aujourd'hui, tout en s'appuyant sur les travaux classiques sur le sujet. Les travaux dirigés s'articuleront autour de lectures de travaux académiques permettant d'éclairer, par une étude approfondie, les éléments de cours abordés.

UE5 Parcours au choix

L'UE 5 est une unité d'enseignement transversale commune à tous·tes les étudiant·e·s de licence de la Faculté des Lettres, Langues, Sciences Humaines & Sociales, par niveau de formation. Neuf possibilités sont offertes. Les étudiant·e·s poursuivent l'UE5 dans laquelle elles se sont inscrit·e·s. en L1. Un changement d'UE5 est toléré entre la L1 et la L2. Le cas échéant, l'étudiant·e doit demander son changement auprès du secrétaire des UE5, Thibaut Desmaretz.

Le livret des UE est consultable via le lien : <https://www-faculteshs.univ-ubs.fr/fr/formations/bac-a-bac-3/individualisation-de-parcours.html>

UE 5 : APPROCHES PROFESSIONNELLES DES SECTEURS DE LA SANTÉ ET DU SOCIAL

Valorisation de soi :

"J'étais frustrée et je ne trouvais plus de 'sens' dans mon ancien poste", témoigne Laura. De son aveu, la période de confinement lui a donné l'occasion de réfléchir à "ce qui la passionne et la rend heureuse". Depuis le confinement, beaucoup de gens sont en perte de repères quant à la finalité de leur travail, leur quotidien professionnel, leur épanouissement. Être épanoui professionnellement, c'est intégrer le travail à ses composantes servant à nous épanouir au quotidien, aussi bien personnellement que professionnellement. Pour cela, il est nécessaire de SE connaître afin de trouver le poste qui correspond le plus à ses aspirations. Une fois le bilan personnel effectué, nous ciblerons l'environnement professionnel le plus adéquate, trouver, analyser une offre d'emploi et se démarquer des autres candidats.

Communication appliquée au social et à la santé :

À partir d'un projet à mettre en œuvre, rédaction de compte-rendu de réunion, lettres officielles, création d'affiche, de flyer, de plaquettes d'informations. Création d'un outil communication à destination d'un partenaire (clip vidéo, radio, concours, reportage, etc.) et présentation en soutenance de la méthodologie, des obstacles et de l'analyse.

UE 6 : ACTIVITE D'OUVERTURE ET LANGUE VIVANTE

Anglais :

Ce TD aura pour but d'améliorer la pratique de la langue anglaise pour communiquer et faire face aux diverses sollicitations de la vie quotidienne à l'étranger. Activités orales (discussions, débats, jeux de rôle) à partir de supports écrits divers (extraits de presse, d'ouvrages, de sites Internet, ...). Travail du vocabulaire, de la grammaire, de la compréhension, de l'expression. Les sujets traités concernent l'anglais général et l'anglais en relation avec la filière Politiques sociales et de santé publique.

Activité d'Ouverture – A.O :

[Catalogue des Activités d'Ouverture et modalités d'inscription](#)

5.3 Maquette des enseignements du semestre 6

COEFF UE	Intitulé UE	Intitulé Matières	Nombre d'heures		Modalités de contrôle	Coefficient	Modalités de contrôle	Coefficient
			CM	TD			SESSION 1	SESSION 2
2	Parcours psychologie et ergonomie	Ergonomie et handicap	12,00	12,00	CC (Dossier)	1	écrit 1h30	1
		Ingénierie psycho-sociale	12,00	12,00	CC (Dossier)	1	écrit 1h30	1
	OU							
	Parcours sociologie	Méthode d'enquête : l'entretien	6,00	12,00	CT écrit 1h30	1	écrit 1h30 ou Oral si moins de 6 étudiants	1
		Sociologie du handicap	10,00	8,00	CT écrit 1h30	1	écrit 1h30	1
		Méthode d'enquête : l'observation		12,00	CC (dossier)	1	écrit 1h30	1
2	Politique sociale et santé publique	Politique du handicap	12,00	4,00	CT écrit 1h30	1	écrit 1h30 ou Oral si moins de 6 étudiants	1
		Politique de cohésion sociale	10,00	8,00	CC (dossier, oral, QCM)	1	écrit 1h30	1
		Promotion de la santé		14,00	CC	1	écrit 1h	1
2	Droit	Cadre juridique des établissements sociaux, médico-sociaux et sanitaires	12,00	10,00	CT écrit 1h30	1	écrit 1h30	1
		Droit des obligations	12,00	10,00	CT écrit 1h30	1	écrit 1h30	1
2	Economie et Gestion	Gestion des associations	12,00	12,00	CT écrit 2h00	1	écrit 1h	1
		Gestion des collectivités territoriales	12,00	12,00	CT écrit 1h30	1	écrit 1h	1
2	UE 5 si choix APS)	Stage d'observation professionnelle			Compte rendu de stage	1		
1	UEC + LV	Anglais		18,00	CC expression orale (coef1) CC compré orale (coef1) CT écrit (coef2)	1	oral	1
		AO			Dispense car stage long			

5.4 Descriptif des enseignements du semestre 6

UE 1 : PARCOURS SOCIOLOGIE

Méthode d'enquête : l'observation :

Parmi les différentes techniques de recueil de données à disposition de la sociologie pour connaître les pratiques sociales, l'observation directe conduite par le chercheur présent dans la situation étudiée est celle qui permet - sous réserve de respecter certains principes - de saisir au mieux la réalité de ces pratiques. Cet enseignement a pour objectif de présenter, dans une perspective à la fois théorique et pratique, l'une des plus anciennes méthodes de la recherche qualitative. Au fil des CM et des TD, seront abordés les fondements et différentes formes possibles de l'observation en sociologie ainsi que les modalités, outils et étapes d'une enquête reposant sur l'usage de cette technique.

L'évaluation prendra la forme d'un dossier collectif réunissant les mini-exercices réalisés au fil des séances afin d'appréhender et de mettre en application l'observation directe en sociologie.

Méthode d'enquête : l'entretien

Dans le cadre d'une enquête sociologique, l'entretien vise à mettre au jour des catégories de pensée, des processus sociaux... Le cours magistral (CM) et les travaux dirigés (TD) de méthodologie de l'entretien porteront sur les conditions de validité de la mise en place de l'entretien comme méthode sociologique. Il s'agira d'en comprendre les références théoriques (courants sociologiques, construction et statut de l'objet...), et de définir les éléments de terrain nécessaires à la conception et à la réalisation d'un entretien (définition de la population, construction d'une grille et conduite d'entretien...), ainsi qu'aux résultats (après saturation des données) et analyses.

Ce cours (CM + TD) vise ainsi la maîtrise des principes et méthode relatifs à la réalisation d'un entretien dans le cadre d'une analyse sociologique.

Sociologie du handicap :

Ce cours proposera une approche pluridisciplinaire et transversale des questions relatives au handicap dans notre société. Sur la base de données théoriques et empiriques, plusieurs thématiques seront présentées :

- la démographie de la population handicapée en France ;
- les représentations sociales attachées au handicap (processus de stigmatisation) ;
- l'organisation non-institutionnelle du maintien à domicile des personnes dépendantes et handicapées (rôle des proches).

OU

UE 1 : PARCOURS PSYCHOLOGIE ET ERGONOMIE

Ergonomie :

Cet enseignement approfondira les concepts et méthodes abordés en seconde année de licence d'une part et abordera l'ergonomie du handicap, d'autre part. Tandis qu'en L2, l'ergonomie physique était surtout présentée, il s'agira cette année d'approfondir l'analyse du travail, ainsi que l'ergonomie cognitive. D'autre part, l'ergonomie du handicap sera abordée à travers une présentation générale du tableau clinique des déficiences, ainsi qu'à travers une réflexion sur les aides techniques et cognitives permettant une compensation du handicap. Le suivi d'un travail concret de mise en œuvre de ces connaissances sera mené en T.D.

Ingénierie psycho-sociale :

L'ingénierie psycho-sociale peut se définir selon Oskamp et Schultz (1998) comme « Les applications des méthodes, théories, principes ou résultats de recherche en psychologie sociale à la compréhension et la solution de problèmes sociaux ». L'enseignement reviendra sur des concepts fondamentaux de la psychologie sociale et présentera des recherches ayant tenté, sur leur base d'avancer dans la compréhension et la résolution de problème sociaux et / ou sociétaux. L'enseignement présentera les méthodes et phases d'investigations d'une démarche d'ingénierie psychosociale, permettant d'isoler un concept théorique clé à mobiliser, de l'opérationnaliser et de mesurer son apport à la résolution du problème posé.

UE 2 : POLITIQUES SOCIALES, SANTE PUBLIQUE

Politiques de la cohésion sociale :

Cet enseignement a pour objectifs de montrer en quoi la pauvreté et l'exclusion sociale sont des phénomènes difficiles à appréhender et d'analyser l'incidence de cette complexité sur l'évolution des politiques sociales en France. Le contenu de ces politiques sera étudié à travers la diversité et la complémentarité des instruments de lutte contre la pauvreté et l'exclusion et leur efficacité sera questionnée. La place du monde associatif en tant qu'opérateur particulier de la lutte contre les exclusions sera illustrée.

Les TD, quant à eux permettront aux étudiants d'approfondir, dans le cadre de travaux de groupe, leurs connaissances et compréhension de différentes catégories de populations confrontées à des problématiques de pauvreté et d'exclusion sociale

La visée du TD est de faire découvrir aux étudiants, des publics souvent « oubliés » des politiques sociales, d'analyser leurs problématiques ; de présenter les réponses institutionnelles dans le cadre des politiques de lutte contre la pauvreté et les exclusions ; d'en interroger les limites et les paradoxes. Les étudiants seront amenés à produire un écrit et à réaliser un exposé présentant les résultats de leur travail de recherche.

Politiques du handicap :

Cet enseignement fait état des réponses institutionnelles proposées dans notre pays pour la prise en charge des personnes handicapées. Les exercices menés dans le cadre des travaux dirigés (sur la base d'études de cas et de documents) conduiront les étudiants à aborder les thématiques suivantes :

- les nomenclatures et les outils d'évaluation du handicap (classification internationale des handicaps)
- les dispositifs réglementaires et législatifs ;
- les prestations financières ;
- les services sociaux et médico-sociaux ;
- les organismes et les structures ;
- les acteurs et les intervenants professionnels œuvrant dans le secteur du handicap.

Promotion de la santé :

Cet enseignement aura pour but de présenter et de faire partager les concepts, les méthodes et les stratégies de l'éducation pour la santé. Thèmes abordés :

- Appropriation des concepts « santé », « déterminants de la santé », « éducation »
- Introduction à la mise en pratique d'une démarche de promotion de la santé
- Identification des différentes stratégies d'éducation pour la santé

UE 3 : ECONOMIE, GESTION

Gestion des associations :

Cet enseignement doit permettre aux étudiants d'appréhender les particularités du fonctionnement des associations loi de 1901, notamment au plan de la gestion.

Thèmes traités :

- Le secteur associatif en France (aperçu général).
- Les aspects juridiques et administratifs des associations (règles de création, dissolution, organisation statutaire des pouvoirs de gestion).
- Les aspects économiques (plan comptable 1999, spécificités découlant de la loi de 1901 dans le domaine de la gestion fiscale et sociale).

Gestion des collectivités territoriales :

- Les collectivités territoriales en France : notion de collectivité territoriale, compétences, administration et organisation, élus locaux, contrôle de légalité, coopération entre collectivités.
- Les finances publiques : principes, séparation des fonctions, documents budgétaires, procédures d'élaboration des budgets, contrôle juridictionnel.

UE 4 : DROIT

Cadre juridique des établissements médicaux-sociaux et sanitaires :

Ce cours traitera de la planification (schémas), des missions, des modalités d'organisation, du financement, des publics accueillis, et des principaux textes qui encadrent la vie de ces établissements, sans oublier la question du partenariat et des relations avec les autorités de tutelle (ARS / Conseil Départemental)

Droit des obligations :

Cet enseignement traitera de l'historique de l'action sociale, du passage de l'obligation morale à l'obligation juridique, le cadre juridique de l'obligation, les principes fondamentaux et conditions de validité d'un contrat, les vices du consentement ainsi que la question du consentement des personnes fragiles, les divers types de contrats, le contrat comme instrument de l'action sociale, la responsabilité ainsi que l'exonération et la force majeure en droit des obligations.

UE5 Parcours au choix

Poursuite de l'UE5 dans laquelle les étudiant.e.s. se sont inscrit.e.s. précédemment. Le livret des UE est consultable via le lien : https://www-facultellshs.univ-ubs.fr/_attachment/nouvel-article-5-4/Livret%20UE5%20L1%202023-2024.pdf?download=true

UE 5 : APPROCHES PROFESSIONNELLES DES SECTEURS DE LA SANTÉ ET DU SOCIAL

Stage :

Mise en situation professionnelle de 6 semaines (210 heures). Stage d'observation participante qui peut être fait, au choix des étudiants, en France (diverses modalités envisageables : stages en fin de cycle mais aussi possibilité d'une activité bénévole ou rémunérée d'une durée minimale équivalente à 30 journées ou 210 heures de travail dans le courant de l'année) ou à l'étranger (recherche par l'étudiant lui-même de son terrain de stage et des moyens de le financer ; possibilité pour lui de passer par l'intermédiaire d'organismes spécialisés proposant des stages ou des séjours en immersion avec activités bénévoles ou rémunérées). Le stage est l'occasion pour les étudiants de repérer les caractéristiques des

populations prises en charge et de comprendre les logiques d'intervention auprès de ces populations. Une démarche active de recherche de stage est demandée. Réalisation d'un compte-rendu analytique du déroulement du stage, montrant la capacité de l'étudiant à prendre du recul par rapport à la réalité vécue, à appréhender l'environnement dans lequel il évolue.

UE 6 : ACTIVITE D'OUVERTURE ET LANGUE VIVANTE

Anglais :

Ce TD aura pour but d'améliorer la pratique de la langue anglaise pour communiquer et faire face aux diverses sollicitations de la vie quotidienne à l'étranger. Activités orales (discussions, débats, jeux de rôle) à partir de supports écrits divers (extraits de presse, d'ouvrages, de sites Internet, ...). Travail du vocabulaire, de la grammaire, de la compréhension, de l'expression. Les sujets traités concernent l'anglais général et l'anglais en relation avec la filière Politiques sociales et de santé publique.

Activité d'ouverture :

Dispense d'activité d'ouverture liée au stage effectué.

6. Déroulement du stage

6.1 Le stage

Le stage de licence est un stage de mise en situation professionnelle d'une durée de 6 semaines. Il se déroulera sur la période du lundi 13 avril au vendredi 29 mai. Vous disposez de 7 semaines pour effectuer vos 6 semaines de stage.

Il s'agit d'un stage d'observation participante qui peut être fait au choix en France ou à l'étranger.

Il est à noter que pour les stages à l'étranger, une procédure particulière est à respecter et il est donc essentiel que l'étudiant se mette en relation avec son responsable d'année le plus rapidement possible.

Le stage doit être l'occasion pour les étudiants de repérer les caractéristiques des populations prises en charge et de comprendre les moyens et logiques d'intervention auprès de ces populations.

Il ne doit pas s'agir d'un simple stage d'observation passive consistant à rédiger un rapport à partir de l'analyse de documents mais plutôt d'un stage d'observation participante consistant en une immersion dans la structure par la participation, dans la mesure du possible, à un maximum de tâches pour mieux appréhender le travail réalisé et les caractéristiques du public pris en charge.

Pour le stage, différentes modalités sont envisageables : stages en fin de cycle mais aussi possibilité d'une activité bénévole ou rémunérée d'une durée minimale équivalente à 30 journées ou 210 heures de travail dans le courant de l'année. Selon les cas ces modalités peuvent donner lieu à l'établissement d'une convention (se renseigner au secrétariat).

Le stage de 3ème année ne donne pas lieu à soutenance orale. Le rapport prend la forme d'un compte-rendu de 6 à 10 pages.

Le compte-rendu de stage est un exercice de réflexion et de rédaction d'où le nombre de pages réduit. Les consignes relatives à la réalisation de ce travail vous seront précisées ultérieurement, au second semestre.

Les étudiants doivent mener une démarche active de recherche de stage, le département PSSP n'est pas tenu de fournir des stages aux étudiants.

Le compte-rendu devra être déposé au secrétariat d'année au plus tard le mercredi 20 mai 2026 avant 12h, soit la semaine avant la fin de la période de stage.

La liste nominative des tuteurs de stages sera communiquée aux étudiants au cours du mois d'octobre. Chaque étudiant devra compléter la fiche projet figurant p. 22 de ce dossier afin de faire part à son tuteur de stage de son choix concernant la modalité de réalisation du stage.

Une fois que vous aurez trouvé votre stage vous devrez remettre cette fiche à votre tuteur pour qu'il valide votre projet. Cette validation est OBLIGATOIRE pour que vous puissiez éditer votre convention de stage.

En fonction des choix effectués sur la nature du stage il est possible qu'un tuteur de stage différent vous soit affecté par la suite pour tenir compte des spécialités des membres de l'équipe enseignante.

La durée et les dates des stages sont arrêtées chaque année par l'équipe pédagogique du département PSSP ; les étudiant.e.s ont l'obligation de se conformer au calendrier fixé pour ces dates et durée, ainsi que de respecter au préalable le déroulement et les délais de validation de leur convention de stage, sans laquelle il.elle.s ne peuvent intégrer leur structure d'accueil.

6.2 La fiche projet de stage

(A remettre à votre tuteur de stage dès que vous avez trouvé votre stage ou choisi une autre formule)

NOM :

PRENOM :

Nom du tuteur de stage :

Modalité envisagée :

Stage de 6 semaines ☐

Autre modalité ☐

Structure concernée :

Nom :

Adresse :

Présentation :

Activité envisagée ou thème du stage (en quelques lignes) :

Volume horaire de l'activité sur l'année (lors de la remise du rapport de stage vous joindrez un justificatif permettant d'attester de la réalisation du volume prévu) :

Expliquez, en une dizaine de lignes, en quoi l'activité proposée ou le lieu de stage choisi présentent un **intérêt pédagogique** dans le cadre de la formation. Présenter notamment ce que cette activité ou ce stage peuvent vous apporter en termes de savoir, savoir-être et savoir-faire en lien avec le contenu de la formation.

7. Modalités de contrôle des connaissances et règlement des études

Les modalités de contrôle des connaissances et des compétences (MCCC) indiquent la manière dont l'enseignement est évalué (contrôle continu, examen terminal, mixte des deux) ainsi que le format de l'examen (écrit, oral, durée), aussi bien pour la première session d'examens que pour la session de rattrapage (dates indiquées dans le calendrier de la formation). Les Modalités spécifiques à chaque enseignement sont présentées dans les maquettes des enseignements insérés dans ce livret.

Les règles de validation de chaque unité d'enseignement (UE), semestre et année sont décrites dans le Règlement des études et des examens, voté pour une durée de cinq ans (2022-2027). Ce règlement est affiché dans le hall du bâtiment Paquebot et est consultable sur l'intranet de la faculté : https://www-intranet.univ-ubs.fr/scolarite-590105.kjsp?RH=INTR_COMPLSLS&RF=INTR_COMPLSHSSCOL

Individualisation de parcours

<https://www-facultellshs.univ-ubs.fr/fr/formations/bac-a-bac-3/individualisation-de-parcours.html>

Les unités d'enseignements complémentaires ainsi que les unités d'enseignement transversales offrent, aux étudiants, de nombreuses possibilités pour élargir leur champ disciplinaire.

Unité d'enseignement complémentaires (UE6)

Cette unité d'enseignement est constituée de deux enseignements : une langue vivante et une activité d'ouverture (AO).

Les étudiants ont le choix entre 9 langues vivantes pour s'initier à une langue étrangère ou l'approfondir.

L'université propose à tous les étudiants de licence de suivre une Activité d'Ouverture (AO) pour enrichir leur cursus de formation. Tout étudiant peut ainsi pratiquer un sport, une activité artistique, une langue ou encore découvrir l'entrepreneuriat...

Unité d'enseignement transversales (UE5) du semestre 2 au semestre 6

L'UE 5 est une unité d'enseignement transversale commune à tous les étudiants de licence de la Faculté des Lettres, Langues, Sciences Humaines & Sociales, par niveau de formation. En complément des enseignements disciplinaires, les enseignements transversaux contribuent à la construction d'un parcours de formation individualisé.

- Professorat des écoles
- Professorat des lycées-collèges
- Découverte des Humanités
- Approches professionnelles des secteurs de la santé et du social
- Gestion de projets européens
- Métiers du livre
- Métiers des arts et de la culture
- Commerce international
- Science politique

Consulter les livrets via le lien :

<https://www-facultellshs.univ-ubs.fr/fr/formations/bac-a-bac-3/individualisation-de-parcours.html>

Règlement relatif à l'usage des téléphones portables en cours

Afin de contribuer à l'amélioration des conditions d'apprentissage des étudiant.e.s, à leur concentration et au respect du groupe - étudiant.e.s et enseignant.e.s -, tout usage des téléphones portables - appel, message, navigation sur internet... - est strictement interdit pendant les cours magistraux et les travaux dirigés. Comme pour les examens, les appareils doivent être éteints et rangés dès l'entrée en salle.

La présence exceptionnelle d'un téléphone pourra être autorisée exclusivement si une demande justifiée a été faite au préalable, à l'enseignant.e concerné.e et qu'il.elle l'a acceptée.

Le non-respect de cette règle pourra entraîner des rappels à l'ordre et, le cas échéant, des mesures disciplinaires (exclusion du cours...).

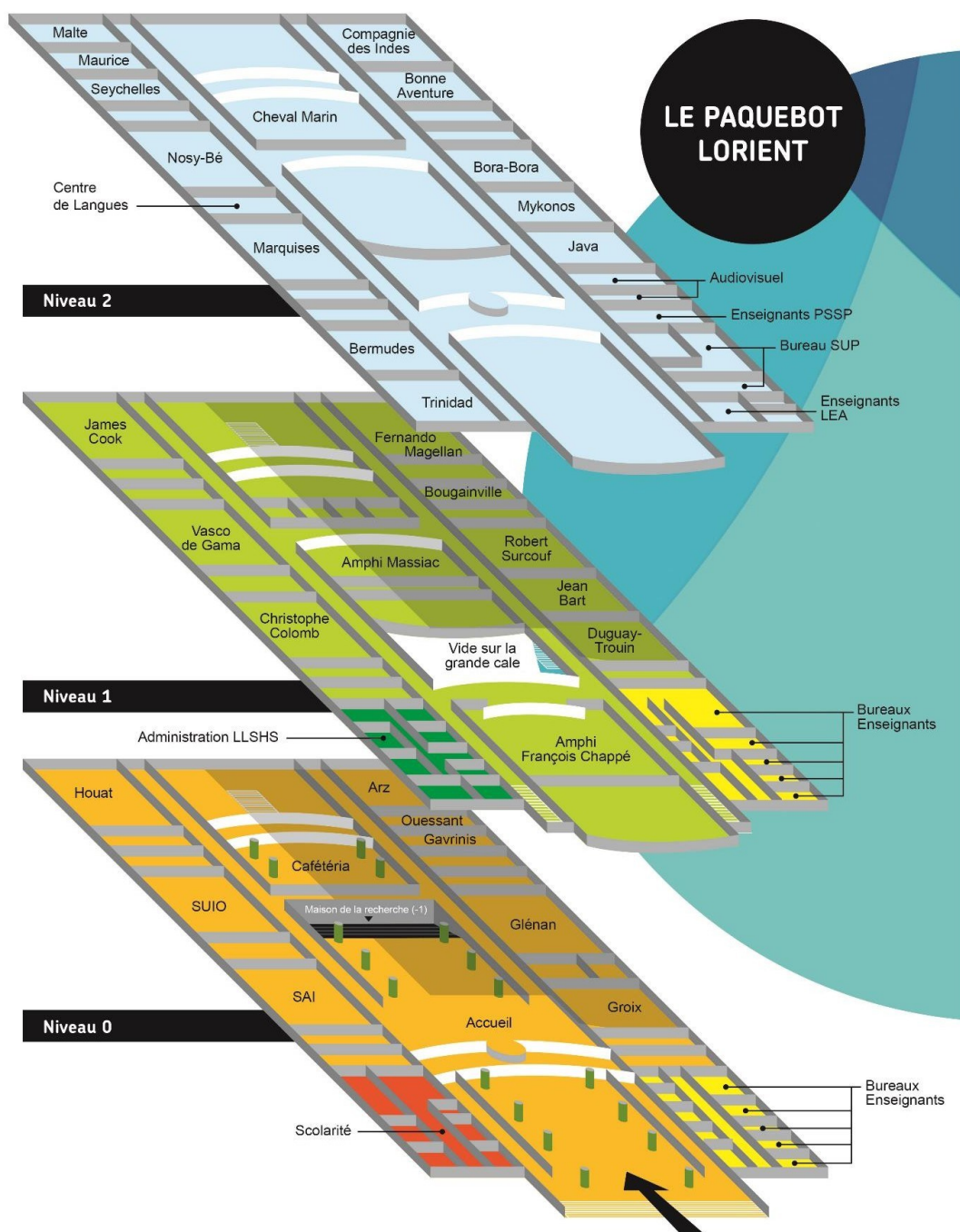
8. Emploi du temps & plans des bâtiments

Votre emploi du temps est accessible en ligne. Pour en prendre connaissance, allez sur votre ENT (environnement numérique de travail) (<https://ent.univ-ubs.fr/uPortal/render.userLayoutRootNode.uP>), rubrique « Organisation – Planning ».

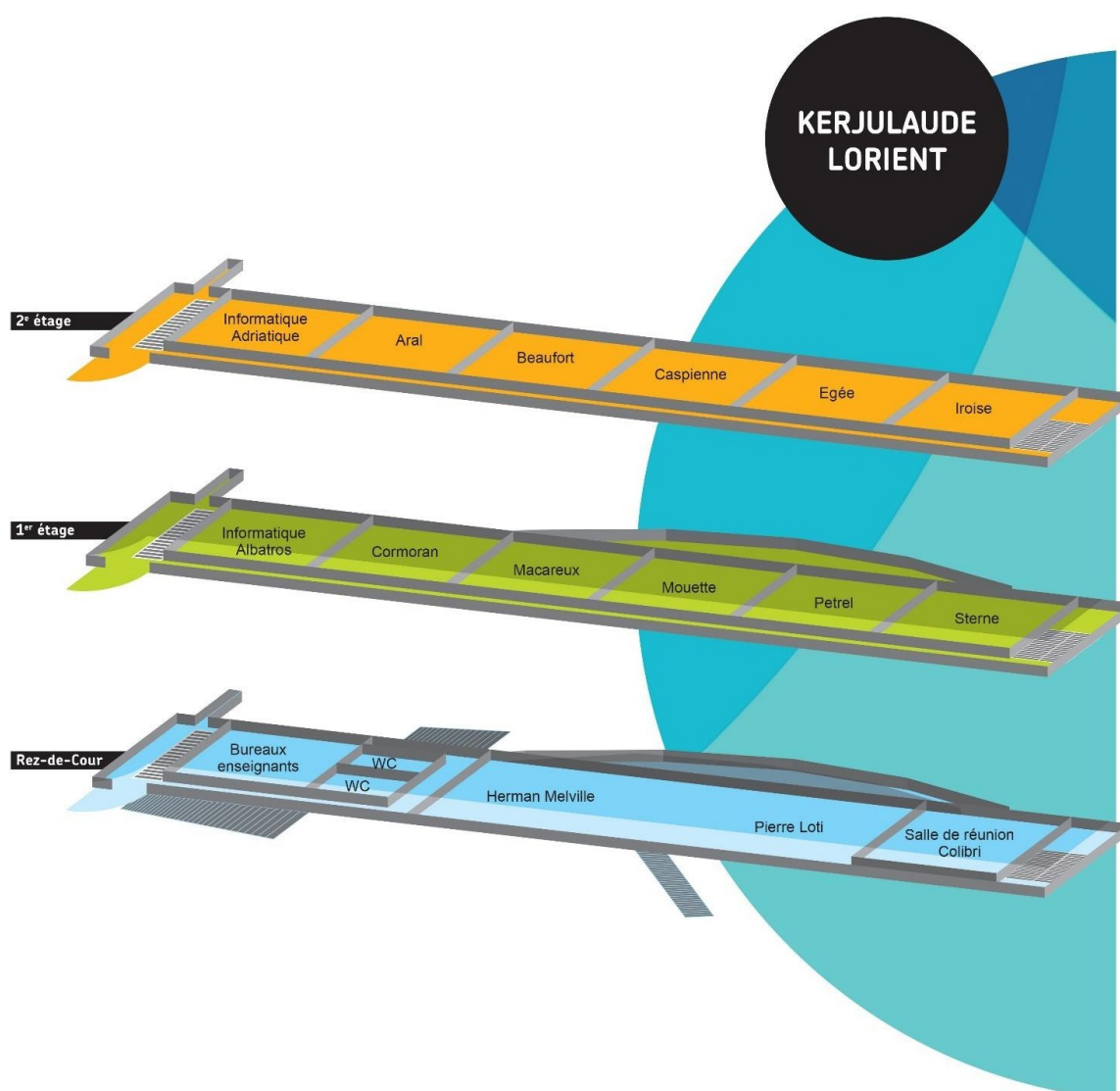
En cas de difficultés d'accès à votre ENT, consultez le diaporama disponible sur l'intranet de la composante (https://www-intranet.univ-ubs.fr/scolarite-590105.kjsp?RH=INTR_COMPLSHSSCOL&RF=INTR_COMPLSHSSCOL), rubrique « Scolarité / Présentation des services numériques étudiants de l'UBS »

Pour visualiser les plans des bâtiments afin de repérer les salles de cours du Paquebot et de Kerjulaude, rendez-vous sur l'intranet de la faculté (https://www-intranet.univ-ubs.fr/scolarite-590105.kjsp?RH=INTR_COMPLSHSSCOL&RF=INTR_COMPLSHSSCOL), rubrique « Scolarité / Plans des bâtiments Paquebot et de Kerjulaude »

Plan du Paquebot



Plan de Kerjulaude



9. Connexion wifi

Pour accéder à la plateforme « Partage » pour la messagerie collaborative :
<https://17017.univ-ubs.fr/documentation/display/DOC/Mes+premiers+pas>

Configuration du réseau WiFi Eduroam à destination des utilisateurs de l'UBS :

Nom (SSID) du réseau	eduroam
Identifiant de connexion	Votre identifiant de connexion UBS suivi de @univ-ubs.fr <i>exemple pour un personnel : untel@univ-ubs.fr exemple pour un étudiant : e1234567@univ-ubs.fr</i>
Mot de passe	Votre mot de passe UBS

Sur certains appareils, il peut vous être demandé de valider le certificat de notre serveur d'authentification. Dans ce cas le nom de ce certificat est, depuis le 5 juin 2018 : DigiCert Assured ID Root CA.

10. Scolarité – réponses aux questions les plus fréquentes

Contrat pédagogique

Tou·te·s les étudiant·e·s doivent s'inscrire « pédagogiquement », c'est-à-dire remplir le « contrat pédagogique » remis lors de la réunion de pré-rentree. Ce document est indispensable à l'administration pour connaître vos choix d'option d'individualisation de parcours. Si vous n'avez pas pu assister à la pré-rentree ou y rendre votre contrat, il est impératif de se rapprocher au plus tôt de votre directrice ou directeur d'études ou bien de votre secrétariat pédagogique. En parallèle, chaque étudiant·e de licence doit compléter le contrat de réussite CONPERE sur son environnement numérique de travail (ENT). Celui-ci permet notamment, le cas échéant, d'apporter des précisions sur votre statut et sur vos aménagements d'études (inscription dans un autre cursus, pratique sportive ou artistique intensive, non-assidu·e, etc). Il est signé numériquement par l'étudiant puis par la directrice ou le directeur d'études pour validation.

Assiduité (et étudiants boursiers)

Tout·e étudiant·e est soumis·e à une obligation d'assiduité aux cours, aux évaluations de contrôle continu ainsi qu'aux examens. Si vous êtes boursière.sier, un manquement à cette obligation peut entraîner la suspension du versement de la bourse ainsi que le remboursement des sommes déjà versées.

Statut d'étudiant·e non-assidu·e

Les étudiant·e·s exerçant une activité professionnelle supérieure à 10 heures par semaine peuvent bénéficier du statut d'étudiant·e non-assidu·e afin de leur permettre de concilier leur travail salarié et leurs études. Pour en bénéficier, il convient de déposer une demande accompagnée des pièces justificatives auprès du secrétariat de scolarité de votre département de formation. En cas d'acceptation par la directrice ou le directeur de votre année d'études, vous êtes autorisé·e à ne pas assister à partie ou totalité des enseignements. Vous devrez vous présenter aux mêmes examens partiels et terminaux que les étudiant·e·s assidu·e·s. Des modalités particulières peuvent s'appliquer dans le cas de matières contenant du contrôle continu (se reporter aux tableaux des modalités de contrôle des connaissances de l'année concernée). Les étudiant·e·s boursières.siers ne peuvent en aucun cas prétendre au statut non-assidu.

Evaluations

Les examens de contrôle continu se déroulent tout au long de chaque semestre. Une session d'examens est organisée à l'issue de chacun des deux semestres : les examens dits « partiels » à l'issue du premier semestre et les examens dits « terminaux » à l'issue du second. Les périodes auxquelles ils se déroulent sont indiquées sur le calendrier universitaire et les dates sont communiquées au moins 15 jours avant la première épreuve par voie d'affichage et par courriel sur votre adresse étudiant. Veillez à consulter régulièrement le panneau d'affichage, vos courriels et l'ENT pour d'éventuels changements de salles. La présence devant la salle d'examen est obligatoire 15 minutes avant le début de l'épreuve. Les étudiants devront

impérativement présenter leur carte d'étudiant·e. L'absence aux examens, qu'il s'agisse d'un contrôle continu ou d'un examen terminal, même justifiée par un certificat médical, n'ouvre droit à aucune épreuve de rattrapage et est sanctionnée par un 0/20. Tout·e étudiant·e est réputé·e avoir pris connaissance du règlement des études et des examens, qui détaille le fonctionnement des formations et renseigne, notamment, sur les procédures de recours ou les sanctions encourues en cas de fraude ou de tentative de fraude. Celui-ci est consultable dans l'espace « UFR LLSHS, Scolarité » de la plateforme pédagogique Moodle, elle-même accessible via l'ENT.

Résultats et validation de la Licence

Une unité d'enseignement (UE) est validée lorsque l'étudiant obtient la moyenne générale, y compris par compensation entre les matières (affectées de leur coefficient) constitutives de l'UE. Le semestre est validé lorsque l'étudiant obtient la moyenne générale, y compris par compensation entre UE (affectées de leur coefficient) constitutives de celui-ci. L'année est validée lorsque l'étudiant obtient la moyenne générale, y compris par compensation des semestres constitutives de celle-ci. La Licence est validée à la condition que chaque année de licence (L1, L2, L3) soit validée.

Seconde session dite « de rattrapage »

En cas d'échec à la première session, l'étudiant doit se présenter à la seconde session, dite « de rattrapage ». Il ou elle ne repasse alors que les épreuves auxquelles il.elle n'a pas obtenu la moyenne dans les unités non acquises. Ainsi, si vous avez validé un semestre, vous ne pouvez et ne devez présenter aucune des épreuves de ce semestre, quand bien même il y aurait des matières dans lesquelles vous n'avez pas obtenu la moyenne. Dans le ou les semestres non obtenus, vous ne devrez et ne pourrez repasser que les épreuves pour lesquelles vous n'avez pas obtenu la moyenne qui se trouvent dans les UE dans lesquelles vous n'avez pas obtenu la moyenne. En effet, une UE validée est acquise à vie et ne peut ni ne doit être repassée. Mais attention, inversement, une note de matière supérieure à la moyenne n'est conservée que d'une session d'examens à l'autre. En cas d'échec à l'UE, au semestre et à l'année dont elle fait partie, il faudra la repasser l'année suivante. Les notes de la seconde session se substituent à celles de la première, même si elles sont inférieures. Ainsi, si un·e étudiant·e ne se présente pas en session 2 à une épreuve à laquelle il ou elle devait se présenter, la note de 0 remplace la note obtenue en session 1.

Consultation des copies

À l'issue de chacune des deux sessions d'examens, les étudiant·e·s pourront consulter leurs copies auprès des enseignant·e·s concerné·e·s, à la date fixée par les directeurs d'études et consultable sur le panneau d'affichage ou communiquée par courriel. Il n'y aura aucune consultation individuelle au secrétariat.



Faculté lettres,
langues, sciences
humaines &
sociales

ubs:
Université Bretagne Sud

L'UBS offre un cadre idéal à la réussite !

ma-rentree-ubs.fr